

**DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC**  
**N° DEC 09-2022**  
**Présentée au Conseil municipal 2022**

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Acceptation des dons par la commune pour un montant de 2802,57€ (dont le solde des dons Ruban Rose pour 2562, 57€ pour un total de 4452,57€, 210€ des gens du voyage et 30€ d'un habitant de Donnezac)
- Acceptation du remboursement par Antargaz des arrhes et d'un volume de gaz suite au retrait de la cuve gaz du logement de Péricou Nord pour un montant de 958,39€
- Acceptation d'un devis de Travaux de maçonnerie pour le Château Marinier avant sa vente (réparation et sécurisation de murs et obturation de 3 portes) par 4 Murs & un Toit pour un montant de 7 497,60€ TTC
- Acceptation d'un devis de Brouillet et fils pour le remplacement du tableau de commande des cloches de l'église pour un montant de 1 434€ TTC
- Devis de réparation du pluvial Allée des Loisirs par DUGAS TP pour un montant de 1512€ TTC
- Levée des réserves RFCT et RVRAT concernant les travaux de la Maison des Associations avec Qualiconsult pour un montant de 960€ TTC

Pour la Régie Agricole :

- Fournitures de piquets de vigne et de fertilisant et d'amendement bio pour les vignes avec Vitivista pour un montant de 9 842€ HT
- Déclaration de revendication de récolte 2022 auprès du Syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur pour 895HL et une cotisation de 1027,38€ TTC

Fait à CAVIGNAC, le 28/11/2022

Le Maire

Guillaume

